Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900450-20251208-2025120804-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

—

COMMUNE DE DIRINON

—

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	16
Votants	18

N° Délibération : 2025120804
Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 15/12/2025

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ		A DEROZE-SIMERAY		M. PEDEN		B. BOUHIER		F. PAYET	
M. BRIAND		A. COLIN		J. EMILY		N. FLOCH		B. GAVARD	
L. GOBRY		J. GUILLOU		M. LAUER		A. LE FELL		S. MEVEL	
G. ORCIL		P. PRONNICKE		D. SALIOU					

Absents : Dominique SALIOU, Mickaël LAUER

Pouvoirs : Dominique SALIOU à Maël PEDEN, Mickaël LAUER à Brigitte BOUHIER.

Secrétaire de séance : Arnaud LE FELL

L-9-3- Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire présente le projet de Convention Territoriale Globale, C.T.G. au conseil municipal et rappelle qu'elle a pour objet de définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Elle a pour objet :
- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes,
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Ce projet de convention doit être signé entre la CAF, la CAPLD et ses 22 communes membres, le Conseil Départemental du Finistère pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise M. le Maire à signer la Convention Territorial Globale pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029.**

MAIRIE de DIRINON

Le Maire,
Guillaume BODENEZ